

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SEANCE DU 14 FEVRIER 2014

14.02.025 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 89

Date de convocation : 7 février 2014

L'an deux mil quatorze, le quatorze février à 18h00, le conseil communautaire s'est réuni, en la salle des Fêtes du Sully à Coutras, sous la présidence de Monsieur Gilbert MITTERRAND,

Noms	Présent	Pouvoir	Représenté	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Représenté	Noms
Président				Conseillers titulaires					
Gilbert MITTERRAND	X			Jean-Marie MAERTEN				X	Patrick NIVET
Vice-Présidents				Catherine BERNADEAU			X		Corinne VENAYRE
Alain MAROIS	X			Joël ROUSSET*			X		Michel GALAND
Alain PAIGNE	X			Michel GALAND	X				
Hélène ESTRASSE	X			Jean-Pierre GAUTHIER*			X		Isabelle HARDY
Jean-François MARTINEZ	X			Annie CHENE	X				
Jean-Claude ORUEZABAL	X			Carmen LOZANO	X				
Kléber AUDINET	X			Daniel BEAUFILS*			X		Marie-Christine DEDIEU
Marie-Claire ARNAUD	X			Régis GRELOT*			X		Annie CHENE
Michel MILLAIRE	X			Marie-Christine DEDIEU	X				
Corinne VENAYRE	X			Antoine CARBONNIER	X				
Philippe BUISSON*		X	Gilbert MITTERRAND	Claudine CHAPRON					
Jacques MESPLEDE	X			Sabine AGGOUN					
Isabelle HARDY	X			Thierry MARTY	X				
Jean-Louis ARCARAZ	X			Jean-Paul VIANCE					
Sylvie FAURIE*		X	Michel JOUBERT	Marie-Noëlle LAVIE	X				
Annie POUZARGUE	X			Christophe DARDENNE	X				
Michel VACHER	X			James SEYNAT					
Jacques ROY	X			Jean-Henri GODARD	X				
Denis SIRDEY	X			Loïc MAGNAN					
Conseillers titulaires				Jean-Luc BARBEYRON	X				
Jean-Louis D'ANGLADE	X			Claudine CAILLABERE	X				
Jacques RABANNIER			X	Josiane DORET	David REDON	X			
Eric BIELLE		X	Jean-Louis D'ANGLADE	Guy LAFARGE	X				
Jany FROMENTIER	X			Jean-Claude ABANADES	X				
Jean-Louis BIAIS	X			Françine TREBUCHAIRE	X				
David RESENDÉ	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X				
Sophie BLANCHETON		X	Jacques MESPLEDE	Renée HURTAU			X		Claudine CAILLABERE
Jean-Paul DUBOIS	X			Patrick MARTINONI	X				
Michelle LACOSTE	X			Colette LAGARDE			X		Pascal PERAULT
Jean-Bernard DUPROL		X	Michelle LACOSTE	Pascal PERAULT	X				
Anne-Catherine FAGOUR	X			Fabienne FONTENEAU	X				
Claude LACARRERE		X	Jean-Paul DUBOIS	Michel JOUBERT*	X				
Ghislaine DARDAUD	X			Danielle BRUDY					
Ibrahima CISSE		X	Marie-François BONHOMME	Jean-Louis CHABROLLES			X		Bernard NADEAU
Marie-Françoise BONHOMME	X			Roland ROUSSEAU			X		Jean-François VITRAC
Gérard HENRY		X	Jacques ROY	Mireille CONTE-JAUBERT	X				
Francis PEJEAN		X	Guy CECCALDI	Gérard MOULINIER	X				
Guy CECCALDI	X			Marcel BERTHOME*					
Serge FAURE			X	Jean-Claude PEREJA	Fulbert FORGEREAU				
Bruno LAVIDALE	X			Michel DELEGER*					
Catherine PAUTY		X	Annie POUZARGUE	Eveline LAVAURE-CARDONA*					
Emile LUCAS				Gérard FONTAINE					
Bernard NADEAU	X			Marcel DE ZALDUA	X				
André DUTOUR			X	Bernard GUILLEMET					
Jean-François VITRAC	X			Sous-total	53	20	4		
Wilfrid NERI*		X	Michel VACHER	TOTAL Présents, représentés ou ayant donné pouvoir				77	

RECULE
 21 FEV. 2014
 S/PREFECTURE
 DE LIBOURNE

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

PETITE ENFANCE / ENFANCE**LIEU ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP) SUR LE SECTEUR DE COUTRAS :
DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

Sur proposition de Madame Isabelle HARDY, Vice-présidente en charge de la petite enfance et de l'enfance,

Les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) relèvent de la compétence « petite enfance, enfance, jeunesse ». Ils permettent d'accueillir des enfants de moins de 4 ans, accompagnés d'un parent ou d'une personne responsable présente durant toute la durée de l'accueil, ou des femmes enceintes. L'objectif est de prévenir l'isolement familial et de favoriser les relations enfants-parents en présence d'accueillants professionnels de l'enfance. La démarche y est anonyme, basée sur le volontariat et les échanges sont confidentiels. Cette activité est proposée gratuitement et sans inscription.

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents sur le secteur de Coutras a ouvert le vendredi 22 mars 2013 dans la salle d'accueil du Centre Médico-Scolaire mis à disposition de La Cali par la ville de Coutras.

L'accueil est organisé selon les modalités indiquées par la CAF, avec deux personnes accueillantes : une psychologue et une animatrice toutes les deux également en poste sur le LAEP « Point Mousse » à Libourne. Cet accueil fonctionne le vendredi matin (hors vacances scolaires) de 8h45 à 11h45. Pour l'année 2013, 26 matinées ont été proposées, soit 78 heures d'ouverture au public. Durant cette période, 88 enfants de moins de 3 ans et 78 adultes ont participé.

La CAF impose que les accueillants de LAEP participent à des séances de supervision menées par une psychanalyste. Dans un souci de mutualisation, ces séances déjà mises en place pour le LAEP « Point Mousse » à Libourne (4 séances de 2h par an) se sont étendues à l'accueil à Coutras, sans surcoût financier pour La Cali.

La CAF participe au financement de ces accueils par l'octroi d'une prestation de service, selon les temps d'ouverture du LAEP, à hauteur de 30% du coût de fonctionnement plafonné.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 28 janvier 2014,

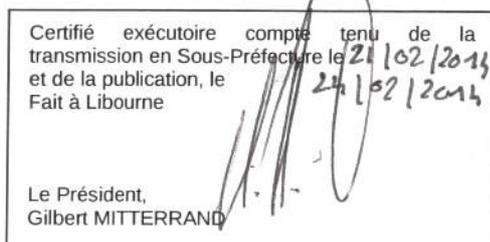
Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (77 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement ou tous documents y afférant, avec la CAF qui ouvrira droit à une prestation de services et à une aide à l'investissement.

Le projet de convention est joint à la délibération.



Pour expédition conforme
Gilbert MITTERRAND, Président,
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Code pièce 1273 Convention
N° Sias 201200867
N° Gest. 1200
LAEP
Commune COUTRAS
Année 2014



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



Lieu d'Accueil Enfants-Parents

Les conditions ci-dessous, complétées des « conditions particulières prestation de service Laep » et des « conditions générales prestation de service ordinaire », constituent la présente convention.



Entre :

L'EPCI de la Communauté d'Agglomération de Libourne, représentée par son Président, Monsieur Gilbert MITTERRAND, dont le siège est situé 21 avenue du Maréchal Foch – 33500 LIBOURNE

Ci-après désigné « le gestionnaire ».

Et :

La Caisse d'allocations familiales de la Gironde, représentée par son directeur Monsieur Christophe DEMILLY, dont le siège est situé Rue du Docteur Gabriel Péry – 33078 BORDEAUX CEDEX.

Ci-après désignée « la Caf ».

L'objet de la convention

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Lieu d'Accueil Enfants-Parents » pour la(les) structure(s) ci-après.

Nom et adresse de fonctionnement du Laep	Numéro Sias	Nombre d'heures par an
LAEP de COUTRAS 5 place du Château – 33230 COUTRAS	201200867	108

Le versement de la prestation de service

Le paiement par la Caf est effectué en fonction des pièces justificatives, détaillées dans les « conditions particulières » de la présente convention, produites au plus tard le 31 janvier de l'année qui suit l'année du droit (N) examiné.

Le paiement de l'avance est effectué en fonction des pièces justificatives répertoriées dans les conditions particulières Laep en annexe selon les modalités suivantes :

Avance de 70 % du droit réel N-1 (ou droit prévisionnel N pour les créations de structure) lors de la régularisation N-1.

L'absence de fourniture de justificatifs au 30 juin de l'année qui suit l'année du droit (N) examiné peut entraîner la récupération des montants versés et le non versement du solde.

Le suivi des engagements et l'évaluation des actions

Les termes de la présente convention font l'objet d'un suivi réalisé en concertation. La Caf et le gestionnaire conviennent conjointement des modalités de suivi des engagements en fin de période.

La durée de la convention

La présente convention de financement est conclue du 1er/01/2014 au 31/12/2015.

En cochant cette case, « le gestionnaire » reconnaît avoir pris connaissance des éléments constitutifs de la présente convention :

- les modalités ci-dessus,
- les « conditions particulières prestation de service Laep » en leur version de juin 2013 et les « conditions générales prestation de service ordinaire » en leur version de juin 2013, et « le gestionnaire » les accepte.

Il est établi un original de la présente convention pour chacun des signataires.

Fait à Bordeaux,

le 25/02/2014 en 2 exemplaires

La Caf

Le Directeur Adjoint,

Pierre Yves Pacifico
Monsieur Christophe DEMILLY
Directeur de la Caf

Le Gestionnaire,

Monsieur Gilbert MITTERRAND
Monsieur Gilbert MITTERRAND
Président de la CALI



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SEANCE DU 14 FEVRIER 2014

14.02.025 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 89

Date de convocation : 7 février 2014

L'an deux mil quatorze, le quatorze février à 18h00, le conseil communautaire s'est réuni, en la salle des Fêtes du Sully à Coutras, sous la présidence de Monsieur Gilbert MITTERRAND,

Noms	Présent	Pouvoir	Représenté	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Représenté	Noms
Président				Conseillers titulaires					
Gilbert MITTERRAND	X				Jean-Marie MAERTEN			X	Patrick NIVET
Vice-Présidents					Catherine BERNADEAU		X		Corinne VENAYRE
Alain MAROIS	X				Joël ROUSSET*		X		Michel GALAND
Alain PAIGNE	X				Michel GALAND	X			
Hélène ESTRADE	X				Jean-Pierre GAUTHIER*		X		Isabelle HARDY
Jean-François MARTINEZ	X				Annie CHENE	X			
Jean-Claude ORUEZABAL	X				Carmen LOZANO	X			
Kléber AUDINET	X				Daniel BEAUFILS*		X		Marie-Christine DEDIEU
Marie-Claire ARNAUD	X				Régis GRELOT*		X		Annie CHENE
Michel MILLAIRE	X				Marie-Christine DEDIEU	X			
Corinne VENAYRE	X				Antoine CARBONNIER	X			
Philippe BUISSON*		X		Gilbert MITTERRAND	Claudine CHAPRON				
Jacques MESPLEDE	X				Sabine AGGOUN				
Isabelle HARDY	X				Thierry MARTY	X			
Jean-Louis ARCARAZ	X				Jean-Paul VIANCE				
Sylvie FAURIE*		X		Michel JOUBERT	Marie-Noëlle LAVIE	X			
Annie POUZARGUE	X				Christophe DARDENNE	X			
Michel VACHER	X				James SEYNAT				
Jacques ROY	X				Jean-Henri GODARD	X			
Denis SIRDEY	X				Loïc MAGNAN				
Conseillers titulaires					Jean-Luc BARBEYRON	X			
Jean-Louis D'ANGLADE	X				Claudine CAILLABERE	X			
Jacques RABANNIER			X	Josiane DORET	David REDON	X			
Eric BIELLE		X		Jean-Louis D'ANGLADE	Guy LAFARGE	X			
Jany FROMENTIER	X				Jean-Claude ABANADES	X			
Jean-Louis BIAIS	X				Francine TREBUCHAIRE	X			
David RESENDÉ	X				Paquerette PEYRIDIEUX	X			
Sophie BLANCHETON		X		Jacques MESPLEDE	Renée HURTAU		X		Claudine CAILLABERE
Jean-Paul DUBOIS	X				Patrick MARTINONI	X			
Michelle LACOSTE	X				Colette LAGARDE		X		Pascal PERAULT
Jean-Bernard DUPROL		X		Michelle LACOSTE	Pascal PERAULT	X			
Anne-Catherine FAGOUR	X				Fabienne FONTENEAU	X			
Claude LACARRERE		X		Jean-Paul DUBOIS	Michel JOUBERT*	X			
Ghislaine DARDAUD	X				Danielle BRUDY				
Ibrahima CISSE		X		Marie-François BONHOMME	Jean-Louis CHABROLLES		X		Bernard NADEAU
Marie-Françoise BONHOMME	X				Roland ROUSSEAU		X		Jean-François VITRAC
Gérard HENRY		X		Jacques ROY	Mireille CONTE-JAUBERT	X			
Francis PEJEAN		X		Guy CECCALDI	Gérard MOULINIER	X			
Guy CECCALDI	X				Marcel BERTHOME*				
Serge FAURE			X	Jean-Claude PEREJA	Fulbert FORGEREAU				
Bruno LAVIDALIE	X				Michel DELEGER*				
Catherine PAUTY		X		Annie POUZARGUE	Eveline LAVAURE-CARDONA*				
Emile LUCAS					Gérard FONTAINE				
Bernard NADEAU	X				Marcel DE ZALDUA	X			
André DUTOUR			X	Bernard GUILLEMET					
Jean-François VITRAC	X				Sous-total	53	20	4	
Wilfrid NERI*		X		Michel VACHER	TOTAL Présents, représentés ou ayant donné pouvoir				77



Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

PETITE ENFANCE / ENFANCE**LIEU ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP) SUR LE SECTEUR DE COUTRAS :
DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

Sur proposition de Madame Isabelle HARDY, Vice-présidente en charge de la petite enfance et de l'enfance,

Les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) relèvent de la compétence « petite enfance, enfance, jeunesse ». Ils permettent d'accueillir des enfants de moins de 4 ans, accompagnés d'un parent ou d'une personne responsable présente durant toute la durée de l'accueil, ou des femmes enceintes. L'objectif est de prévenir l'isolement familial et de favoriser les relations enfants-parents en présence d'accueillants professionnels de l'enfance. La démarche y est anonyme, basée sur le volontariat et les échanges sont confidentiels. Cette activité est proposée gratuitement et sans inscription.

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents sur le secteur de Coutras a ouvert le vendredi 22 mars 2013 dans la salle d'accueil du Centre Médico-Scolaire mis à disposition de La Cali par la ville de Coutras.

L'accueil est organisé selon les modalités indiquées par la CAF, avec deux personnes accueillantes : une psychologue et une animatrice toutes les deux également en poste sur le LAEP « Point Mousse » à Libourne. Cet accueil fonctionne le vendredi matin (hors vacances scolaires) de 8h45 à 11h45. Pour l'année 2013, 26 matinées ont été proposées, soit 78 heures d'ouverture au public. Durant cette période, 88 enfants de moins de 3 ans et 78 adultes ont participé.

La CAF impose que les accueillants de LAEP participent à des séances de supervision menées par une psychanalyste. Dans un souci de mutualisation, ces séances déjà mises en place pour le LAEP « Point Mousse » à Libourne (4 séances de 2h par an) se sont étendues à l'accueil à Coutras, sans surcoût financier pour La Cali.

La CAF participe au financement de ces accueils par l'octroi d'une prestation de service, selon les temps d'ouverture du LAEP, à hauteur de 30% du coût de fonctionnement plafonné.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 28 janvier 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à **l'unanimité** (77 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement ou tous documents y afférant, avec la CAF qui ouvrira droit à une prestation de services et à une aide à l'investissement.

Le projet de convention est joint à la délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21/02/2014 et de la publication, le 24/02/2014
Fait à Libourne

Le Président,
Gilbert MITTERRAND



Pour expédition conforme
Gilbert MITTERRAND, Président,
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Code pièce 1273 Convention
N° Sias 201200867
N° Gest. 1200
LAEP
Commune COUTRAS
Année 2014

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCIEMENT



Lieu d'Accueil Enfants-Parents

Les conditions ci-dessous, complétées des « conditions particulières prestation de service Laep » et des « conditions générales prestation de service ordinaire », constituent la présente convention.

Entre :

L'EPCI de la Communauté d'Agglomération de Libourne, représentée par son Président, Monsieur Gilbert MITTERRAND, dont le siège est situé 21 avenue du Maréchal Foch – 33500 LIBOURNE

Ci-après désigné « le gestionnaire ».

Et :

La Caisse d'allocations familiales de la Gironde, représentée par son directeur Monsieur Christophe DEMILLY, dont le siège est situé Rue du Docteur Gabriel Péry – 33078 BORDEAUX CEDEX.

Ci-après désignée « la Caf ».

L'objet de la convention

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Lieu d'Accueil Enfants-Parents » pour la(les) structure(s) ci-après.

Nom et adresse de fonctionnement du Laep	Numéro Sias	Nombre d'heures par an
LAEP de COUTRAS 5 place du Château – 33230 COUTRAS	201200867	108

Le versement de la prestation de service

Le paiement par la Caf est effectué en fonction des pièces justificatives, détaillées dans les « conditions particulières » de la présente convention, produites au plus tard le 31 janvier de l'année qui suit l'année du droit (N) examiné.

Le paiement de l'avance est effectué en fonction des pièces justificatives répertoriées dans les conditions particulières Laep en annexe selon les modalités suivantes :

Avance de 70 % du droit réel N-1 (ou droit prévisionnel N pour les créations de structure) lors de la régularisation N-1.

L'absence de fourniture de justificatifs au 30 juin de l'année qui suit l'année du droit (N) examiné peut entraîner la récupération des montants versés et le non versement du solde.

Le suivi des engagements et l'évaluation des actions

Les termes de la présente convention font l'objet d'un suivi réalisé en concertation. La Caf et le gestionnaire conviennent conjointement des modalités de suivi des engagements en fin de période.

La durée de la convention

La présente convention de financement est conclue du 1er/01/2014 au 31/12/2015.

En cochant cette case, « le gestionnaire » reconnaît avoir pris connaissance des éléments constitutifs de la présente convention :

- les modalités ci-dessus,
- les « conditions particulières prestation de service Laep » en leur version de juin 2013 et les « conditions générales prestation de service ordinaire » en leur version de juin 2013, et « le gestionnaire » les accepte.

Il est établi un original de la présente convention pour chacun des signataires.

Fait à Bordeaux, le, en 2 exemplaires

La Caf

Le Gestionnaire,

Monsieur Christophe DEMILLY
Directeur de la Caf

Monsieur Gilbert MITTERRAND
Président de la CALI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SEANCE DU 14 FEVRIER 2014

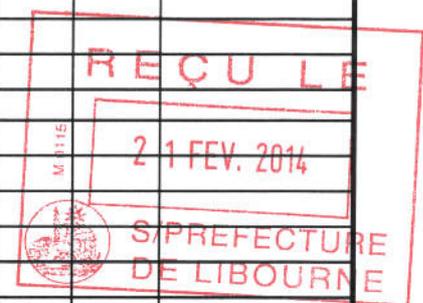
14.02.024 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 89

Date de convocation : 7 février 2014

L'an deux mil quatorze, le quatorze février à 18h00, le conseil communautaire s'est réuni, en la salle des Fêtes du Sully à Coutras, sous la présidence de Monsieur Gilbert MITTERRAND,

Noms	Présent	Pouvoir	Représenté	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Représenté	Noms
Président				Conseillers titulaires					
Gilbert MITTERRAND	X				Jean-Marie MAERTEN			X	Patrick NIVET
Vice-Présidents					Catherine BERNADEAU		X		Corinne VENAYRE
Alain MAROIS	X				Joël ROUSSET*		X		Michel GALAND
Alain PAIGNE	X				Michel GALAND	X			
Hélène ESTRADE	X				Jean-Pierre GAUTHIER*		X		Isabelle HARDY
Jean-François MARTINEZ	X				Annie CHENE	X			
Jean-Claude ORUEZABAL	X				Carmen LOZANO	X			
Kléber AUDINET	X				Daniel BEAUFILS*		X		Marie-Christine DEDIEU
Marie-Claire ARNAUD	X				Régis GRELOT*		X		Annie CHENE
Michel MILLAIRE	X				Marie-Christine DEDIEU	X			
Corinne VENAYRE	X				Antoine CARBONNIER	X			
Philippe BUISSON*		X		Gilbert MITTERRAND	Claudine CHAPRON				
Jacques MESPLEDE	X				Sabine AGGOUN				
Isabelle HARDY	X				Thierry MARTY	X			
Jean-Louis ARCARAZ	X				Jean-Paul VIANCE				
Sylvie FAURIE*		X		Michel JOUBERT	Marie-Noëlle LAVIE	X			
Annie POUZARGUE	X				Christophe DARDENNE	X			
Michel VACHER	X				James SEYNAT				
Jacques ROY	X				Jean-Henri GODARD	X			
Denis SIRDEY	X				Loïc MAGNAN				
Conseillers titulaires					Jean-Luc BARBEYRON	X			
Jean-Louis D'ANGLADE	X				Claudine CAILLABERE	X			
Jacques RABANNIER			X	Josiane DORET	David REDON	X			
Eric BIELLE		X		Jean-Louis D'ANGLADE	Guy LAFARGE	X			
Jany FROMENTIER	X				Jean-Claude ABANADES	X			
Jean-Louis BIAIS	X				Francine TREBUCHAIRE	X			
David RESENDÉ	X				Paquerette PEYRIDIEUX	X			
Sophie BLANCHETON		X		Jacques MESPLEDE	Renée HURTAU		X		Claudine CAILLABERE
Jean-Paul DUBOIS	X				Patrick MARTINONI	X			
Michelle LACOSTE	X				Colette LAGARDE		X		Pascal PERAULT
Jean-Bernard DUPROL		X		Michelle LACOSTE	Pascal PERAULT	X			
Anne-Catherine FAGOUR	X				Fabienne FONTENEAU	X			
Claude LACARRERE		X		Jean-Paul DUBOIS	Michel JOUBERT*	X			
Ghislaine DARDAUD	X				Danielle BRUDY				
Ibrahima CISSE		X		Marie-François BONHOMME	Jean-Louis CHABROLLES		X		Bernard NADEAU
Marie-Françoise BONHOMME	X				Roland ROUSSEAU		X		Jean-François VITRAC
Gérard HENRY		X		Jacques ROY	Mireille CONTE-JAUBERT	X			
Francis PEJEAN		X		Guy CECCALDI	Gérard MOULNIER	X			
Guy CECCALDI	X				Marcel BERTHOME*	X			
Serge FAURE			X	Jean-Claude PEREJA	Fulbert FORGEREAU		X		Marcel BERTHOME
Bruno LAVIDALIE	X				Michel DELEGER*	X			
Catherine PAUTY		X		Annie POUZARGUE	Eveline LAVAURE-CARDONA*	X			
Emile LUCAS					Gérard FONTAINE				
Bernard NADEAU	X				Marcel DE ZALDUA	X			
André DUTOUR			X	Bernard GUILLEMOT					
Jean-François VITRAC	X				Sous-total	57	20	4	
Wilfrid NERI*	X				TOTAL Présents, représentés ou ayant donné pouvoir				81



Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

PETITE ENFANCE

RESEAU GIRONDIN PETITE ENFANCE FAMILLES CULTURES LIEN SOCIAL : FRAIS DE PARTICIPATION 2014

Sur proposition de Madame Isabelle HARDY, Vice-présidente en charge de la petite enfance et de l'enfance,

La Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI) met en œuvre toute réflexion visant à adapter et rendre cohérente l'offre de services Petite Enfance-Enfance-Jeunesse sur le territoire communautaire : cohérence des politiques d'accueil enfance et jeunesse, répartition sur le territoire et accessibilité des familles aux services, cohérence de gestion des équipements (politique tarifaire, amplitude horaire, équité...).

La Cali adhère au « Réseau Girondin Petite Enfance, Familles, Cultures et Lien Social » qui, dans le cadre de l'éveil culturel des plus petits organise des actions de formations destinées à l'ensemble des professionnels de la petite enfance sur le territoire. Il propose des expositions culturelles ludiques itinérantes et l'intervention de professionnels pour l'animation culturelle.

L'ensemble de ces actions est destiné aux familles dans le cadre du déroulement des semaines de la petite enfance, aux assistantes maternelles lors de soirées thématiques ou ateliers organisés par les RAM, mais aussi à l'ensemble des professionnels exerçant sur les structures petite enfance.

La présente convention s'inscrit dans la poursuite du Contrat Enfance Jeunesse conclu entre la Communauté d'Agglomération du Libournais, la C.A.F. de la Gironde et la M.S.A. pour une durée de quatre ans de 2012 à 2015.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 28 janvier 2014,

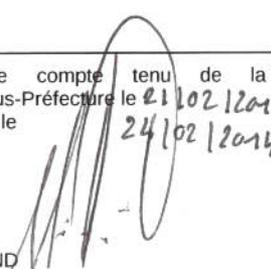
Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (81 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser les frais de participation de 4 759 euros au titre de l'année 2014,
- signer la convention afférente.

Imputation budgétaire : chapitre 11- compte 6281 - service gestionnaire et destinataire COORD1 - fonction 522

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le Fait à Libourne	le 21/02/2014 24/02/2014
	
Le Président, Gilbert MITTERRAND	



Pour expédition conforme
 Gilbert MITTERRAND, Président,
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



CONVENTION PARTENARIALE

Entre les soussignés

- **Réseau Girondin Petite Enfance, Familles, Cultures et Lien Social**

Université de Bordeaux

3 ter, place de la Victoire - 33076 BORDEAUX CEDEX

SIRET : 130 018 351 00010

Et

- **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS**
B.P. 2026
33502 LIBOURNE CEDEX



a été conclue la convention suivante :

1 - Le « Réseau Girondin Petite Enfance, Familles, Cultures et Lien Social », dans le cadre de l'Action Eveil Culturel et Petite Enfance et selon les conditions définies par le comité de pilotage institutionnel auquel participe un représentant de la communauté de communes :

- organise des **actions de formation** (stages, séminaires, groupe de réflexion) auxquelles peuvent participer des professionnels et des bénévoles de l'Enfance, de la culture, de l'Education et du Secteur Social de la commune, Leurs thèmes et le choix des intervenants sont décidés en Groupe de Suivi Professionnel.

- propose :

- des **Expositions Culturelles Ludiques Itinérantes**, espaces d'animation petite enfance, mises à disposition de la commune. Leur contenu et leur organisation sont décidés en groupe de suivi professionnel. L'utilisation des Expositions Culturelles Ludiques Itinérantes a lieu sous la responsabilité de la commune accueillante.
- Des **Animations Culturelles (malles de livres, malles de jeux, malles de livres et vidéos, comités de lecture)** dont les thèmes sont décidés en groupe de suivi professionnel.

2- En contrepartie de ces actions :

La communauté d'agglomération du Libournais verse au Réseau Girondin Petite Enfance, Familles, Cultures et Lien Social - Université de Bordeaux, des frais de participation de 4759 Euros - Quatre mille sept cent cinquante neuf Euros (participation calculée en fonction du nombre d'enfants de 0 à 6 ans)

3- Cette convention est conclue pour une durée d'un an, reconductible par tacite reconduction sauf dénonciation par une des parties un mois avant la date d'échéance.

Fait à Libourne, le

Le cocontractant

Gilbert MINTERRAND

Président de la
Communauté d'Agglomération du Libournais

Fait à Bordeaux, le 27/01/14

Bruno QUINTARD,

Responsable du « Réseau Girondin
Petite Enfance, Familles, Cultures
et Lien Social »

Université de Bordeaux

Réseau Girondin, Petite Enfance, Familles Cultures et Lien Social

3 ter, place de la Victoire - 33076 Bordeaux Cedex

Tél. : 05.57.57.19.65 - fax : 05.57.57.18.29 - E Mail : martine.jardine@u-bordeaux.fr